



Séance du 26 septembre 2023

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : Unanimité

Convocation du : 19 septembre 2023
Date d'affichage : 20 septembre 2023

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le 3 Octobre 2023 et publication
du 3 Octobre 2023.

Délibération N° 05-23-45

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, M. CARLIER Jean-Louis, Mme WOLOSZ Angélique, M. BIENKOWSKI Renaud, Mme BAYART Angélique, M. FOUQUET Hervé, M. VAN MEENEN Laurent, Mme RUBY Valérie, Mme MALECHA Sandrine, M. KOS Arnaud, Mme DELEDICQUE Sylvie, M. FLUET Guillaume, M. MERESSE Alain, Mme RIOU Sandrine, Mme TOURNEUR Nathalie, M. FILLIERE Patrick, M. SION Fabrice, M. QUILLIOT Philippe, M. ARCHIE Patrick.

Absents excusés et représentés: M. LAGACHE Frédéric, Mmes CIESIELSKI Magali, CLAEYMAN Isabelle, DERBAY Savéria.

Absent excusé et non représenté: M. LAINÉ Patrice.

Secrétaire de séance : Mme WOLOSZ Angélique

OBJET	DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA CCPC POUR LES TRAVAUX DE PARKING CONJOINT DU CINEMA ET DE LA SALLE POLYVALENTE, DE LA TOITURE, DES ETUDES D'ISOLATION PHONIQUE ET DE CHARGE DE TOITURE
--------------	--

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC_2015_225 du conseil communautaire en date du 21 septembre 2015 relative au vote des statuts de PEVELE CAREMBAULT,

Vu la délibération CC_2015_226 du conseil communautaire en date du 21 septembre 2015 relative à la définition de l'intérêt communautaire au sein des compétences de PEVELE CAREMBAULT,

Vu la compétence « création, gestion, entretien et animation des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire »,

Vu le Code de la Commande Publique,



Considérant que le cinéma « Le Foyer » de THUMERIES a été déclaré d'intérêt communautaire le 1^{er} janvier 2016,

Vu la délibération CC_2023_45 du conseil communautaire en date du 25 septembre 2023 autorisant son président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Thumeries,

Le cinéma « Le Foyer », reconnu d'intérêt communautaire, est mitoyen de la salle polyvalente de THUMERIES et dispose donc de parties communes nécessitant des travaux.

Afin d'améliorer l'accueil des habitants au sein de ces deux bâtiments, des travaux doivent être réalisés en 2023 et 2024 après études préalables aux travaux et à la maîtrise d'œuvre.

Ces aménagements concernent précisément le parking, la toiture et l'isolation phonique.

La Communauté de Communes PEVELE CAREMBAULT et la commune de THUMERIES ont décidé de procéder aux travaux de réhabilitation de façon concomitante, et d'en confier la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes PEVELE CAREMBAULT dans le but d'assurer une meilleure coordination des travaux.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé en € comme suit :

Estimation Travaux couverture cinéma et salle polyvalente Aout 2023		Parking
Etudes	HT	
Amiante diagnostic	1 600,00	
Structure	4 305,00	
CVC	3 000,00	
SPS	1 450,00	
Bureau de contrôle	2 910,00	
Maitrise d'œuvre	18 000,00	
Travaux	HT	
Couverture	170 000,00	
Cloison phonique	18 000,00	
Total	219 265,00	189 770,06
Pour la Commune	90 995,00	47 442,51
TOTAL COMMUNE	138 437,51	



Pour se faire, une convention doit être établie afin de prévoir les conditions de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'autoriser Madame le Maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la communauté de communes « Pévèle-Carembault » identifiant les engagements des deux parties, la prestation objet de la délégation de maîtrise d'ouvrage et le montant de la prise en charge financière telle que répartie dans le tableau ci-dessus et repris dans ladite convention,
- De verser, dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage, la participation financière à hauteur des dépenses engagées auprès de la communauté de communes « Pévèle-Carembault »,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférant au dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Nadège BOURGHELLE-KOS.

